

# Les psychothérapeutes en colère

Ils se battent pour être reconnus comme des partenaires autonomes par Berne. Lettres remises à Berset



Les psychothérapeutes ont exprimé leur courroux hier en déposant des lettres à la porte des bureaux du département d'Alain Berset.

CHRISTIANE IMSAND

**Santé** Ce n'est pas tous les jours que l'on peut voir des psychothérapeutes manifester dans la rue. C'est qu'ils en ont assez d'être traités comme des auxiliaires de santé taillables et corvéables à merci. Ils l'ont fait savoir haut et fort, hier, au chef du Département de l'intérieur Alain Berset. Brandissant de bruyants réveils, un groupe de manifestants réuni devant les bureaux bernois du ministre de la Santé lui a fait remettre près de 3700 lettres émanant de membres des associations professionnelles concernées. Ce qu'ils veulent? Travailler de façon indépendante et ne plus avoir de relation patron-employé avec les psychiatres.

«Avec l'adoption de la loi fédérale sur les professions relevant de la psychologie, en 2013, nous pensions être sur la bonne voie», explique la présidente de l'Association fribourgeoise des psychologues, Anjolie Muth. «La loi établit des standards de qualité élevés pour la reconnaissance des diplômes, ce qui était un prérequis à un changement de système. Les négociations allaient bon train avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), mais elles ont brusquement été interrompues au mois de mars. Depuis lors, plus rien ne bouge.»

## **Mettre fin aux abus**

Le malaise provient du système actuel de délégation. Les psychothérapeutes ne peuvent pas facturer leurs prestations à l'assurance-maladie de base. Ils doivent obligatoirement être employés par un psychiatre et c'est ce dernier qui envoie la facture aux assureurs. En raison de ce système, les psychothérapeutes ne touchent qu'une partie du montant pris en charge par les caisses-maladie. Et parfois un montant infime. «Le pourcentage retenu par le médecin oscille entre 30 et 75% du montant remboursé par l'assurance», indique Anjolie Muth.

Il est admis que le psychiatre retienne une partie du montant remboursé pour payer les charges sociales et son travail de supervision, voire les frais de secrétariat et les locaux mis à disposition. Où commencent les abus? «La déontologie veut que le psychothérapeute soit payé sur la base du travail effectué, sans que le médecin s'enrichisse», souligne la psychiatre lausannoise Lito Panayotopoulos, membre de la commission «psychothérapie déléguée» de la Société suisse de psychiatrie. «Retenir 70%, c'est ahurissant.»

Et pourtant, de telles situations ne sont pas rares. «J'ai travaillé une année à Lausanne pour un psychiatre qui me payait 38 fr. brut de l'heure», raconte une psychothérapeute. Or une séance est facturée environ 150 fr. de l'heure. Une autre thérapeute témoigne avoir touché 25 fr. de l'heure. «C'était la première porte qui s'ouvrait après mes études, j'ai saisi l'occasion.» Le manque de transparence est aussi dénoncé. «Je n'ai jamais su quelle part de mon salaire est prélevée pour le loyer», explique une Vaudoise. «Par ailleurs, la supervision se limite à un échange d'informations. Je paie de ma poche une supervision à l'extérieur.»

## **Médecine à deux vitesses**

Faute de réglementation contraignante, les abus peuvent difficilement être combattus. Cela conduit certains à choisir la voie de l'indépendance, mais comme ils ne peuvent pas exercer à la charge de l'assurance obligatoire, seuls les patients au bénéfice d'une assurance complémentaire peuvent obtenir un remboursement partiel des frais de traitement.

«Ce système favorise une médecine à deux vitesses, note Anjolie Muth. L'accès des patients démunis à la psychothérapie passe essentiellement par la délégation et les listes d'attente sont longues. Or la situation ne peut qu'empirer puisqu'il manquera 1000 psychiatres en 2025, selon les études mandatées par le DFI.»

Le passage à un système de prescription en vertu duquel les psychothérapeutes travailleraient à la charge de l'assurance de base de façon indépendante sur la base d'une ordonnance médicale résoudrait les problèmes d'engorgement. «La Société suisse de psychiatrie a pris position en faveur du changement de système», indique Lito Panayotopoulos.

La balle est dans le camp de l'OFSP. Interrogé, un porte-parole assure que le contact n'est pas rompu. «Les discussions vont se poursuivre. Les prochaines étapes

concrètes sont prévues pour 2019.» L'office nie l'existence d'une pénurie générale de psychiatres, mais il admet que «des améliorations sont nécessaires, notamment pour certains groupes de population (enfants et adolescents), dans des régions spécifiques et pour certaines formes d'offres».

Cela ne suffit pas à rassurer les psychothérapeutes, à qui le DFI a fait comprendre qu'il craignait qu'un changement de système ne conduise à une augmentation des coûts de la santé. Ils annoncent le lancement d'une pétition. Ils ont aussi convaincu plusieurs conseillers nationaux, dont la Valaisanne Géraldine Marchand-Balet (pdc), de relayer leurs revendications sous la Coupole. Le lancement d'une initiative populaire a aussi été envisagé. Il est pour l'instant en stand-by.

Le nombre de missives remises hier à l'attention du chef du Département de l'intérieur, Alain Berset

Le tarif horaire approximatif facturé pour une séance chez le psychiatre, en Suisse

Le revenu horaire d'un psychothérapeute, quand ce n'est pas encore plus bas (25 francs de l'heure)